# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

# RETIRÉ AVANT DISCUSSION

# **AMENDEMENT**

N º CF68

présenté par

M. Taché, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, Mme Tuffnell et M. Nilor

-----

#### **ARTICLE 5**

# ÉTAT B

#### Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes  | Autorisations<br>d'engagement<br>suppl.<br>ouvertes | Authrications | Crédits de<br>paiement<br>suppl.<br>ouverts | Crédits de<br>paiement<br>annulés |
|---|---|---------------|---|-----------------------------------|
| Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables | 0   | 0             | 0   | 0                                 |
| Aide à l'accès au logement  | 0   | 0             | 0   | 0                                 |
| Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat                           | 0   | -9 000 000    | 0   | -19 099 807                       |
| Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire         | 0   | 0             | 0   | 0                                 |
| Interventions territoriales de l'État   | 0   | -1 412 428    | 0   | -1 441 467                        |
| Politique de la ville   | 0   | -94 358       | 0   | -1 094 358                        |
| TOTAUX  | 0   | -10 506 786   | 0   | -21 635 632                       |
| SOLDE   | +10 506 786   |               | +21 635 632                                 |                                   |

ART. 5 N° CF68

# **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à refuser les annulations d'engagement et crédits de paiement annulés et de les redéployer sur le programme politique de la ville afin de financer des « subventions exceptionnelles » aux associations culturelles et sportives des quartiers prioritaires de la ville liés à l'utilité sociale de leurs activités.

Alors que le dispositif « Vacances Apprenantes » décliné dans « Quartiers d'été », dont les actions ont touché près d'un jeune sur 3 dans les quartiers prioritaires, et qui a été prolongé aux vacances de la Toussaint, est une mesure qui a été appréciée par les communes bénéficiaires, cet amendement vise à octroyer une dotation supplémentaire pour ces communes qui ont plus de besoins mais moins de ressources. En effet, alors qu'elles disposent de 30 % de capacité financière en moins, leur taux d'imposition est deux fois plus élevé et leurs besoins 30 % supérieurs.